



VILLE DE VANNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES**

§ § § § § §

Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2023

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 18 septembre 2023, s'est réuni le 25 septembre 2023, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU

Pouvoirs :

Christine PENHOUET a donné pouvoir à M. AZGAG
Patrick LALOUX a donné pouvoir à Mme CLEQUIN
Jean-Pierre RIVERY a donné pouvoir à M. KERMORVANT
Anne LE HENANFF a donné pouvoir à M. LE GUERNEVÉ
Elen KERGUERIS a donné pouvoir à Mme BAKHTOUS
Claire BOEDEC a donné pouvoir à Mme LE TUTOUR
Laëtitia DUMAS a donné pouvoir à M. UZENAT

Absent(s) :

Frank D'ABOVILLE

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Marc-Antoine MENIER, Conseiller municipal

Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2023

SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

Création d'un jardin du souvenir pour animaux - Fixation des tarifs et approbation du règlement intérieur

Mme Latifa BAKHTOUS présente le rapport suivant :

Le projet de création d'un jardin du souvenir, destiné à accueillir les cendres des animaux de compagnie, a été retenu dans le cadre de la 1ère édition du budget participatif.

Les travaux de réalisation de ce lieu de recueillement, qui comprendra 25 cases de columbarium et un puits de dispersion des cendres, vont prochainement démarrer.

Il convient d'ores et déjà d'adopter le règlement intérieur qui déterminera les conditions de dépose des cendres des animaux et d'accès au site, et de fixer les tarifs.

Vu l'avis des Commissions :

Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver les termes du règlement intérieur du jardin du souvenir pour les animaux, dont le projet est joint en annexe,
- de fixer les tarifs de dépose de cendres comme suit :
 - 150 € pour une concession de columbarium pour 3 ans avec pose de plaque,
 - 30 € pour la fourniture et pose d'une feuille gravée dans un arbre,
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Maire



David ROBO